

Harcèlement sexuel chez les ouvrières, « la peur de perdre son travail »

Harcèlement et agression sexuels touchent nombre d'ouvrières, souvent condamnées au silence.

LE MONDE | 23.11.2017 à 12h41 • Mis à jour le 23.11.2017 à 15h49 | Par Francine Aizicovici ([journaliste/francine-aizicovici/](#))

Elles ne sont pas actrices, ni étudiantes ni auteures. Marie, Madeleine, Karima et ses collègues sont des ouvrières. Mais dans leur vie au travail elles subissent, comme dans des milieux plus glamour, le fléau du harcèlement et de l'agression sexuels. Leurs « porcs » à elles, ce sont des petits chefs. Rarement soutenues par leurs collègues, certaines se sont longtemps tues avant de dépasser « la peur de parler » et de « perdre [leur] travail », comme le dit Madeleine, distributrice de prospectus chez Adrexo.

Quand elles ont dénoncé les faits dont elles ont été victimes, elles ont été licenciées, sanctionnées ou mutées, sous divers prétextes. « On a été détruites, on n'est plus les mêmes, y compris en famille, dit Karima, agent de nettoyage dans la gare du Nord pour le sous-traitant H. Reinier. On est dans un autre monde. »

Lire aussi : Les syndicats s'initient à la défense des salariées victimes d'agressions

([societe/article/2017/11/23/les-syndicats-s-initient-a-la-defense-des-salaries-victimes-d-agressions_5219130_3224.html](#))

Marie (le prénom a été modifié), manutentionnaire, embauchée à 18 ans dans cette société et âgée d'une trentaine d'années aujourd'hui, a subi durant presque une décennie un harcèlement et des violences sexuels de son chef d'équipe. « Ça a commencé par des claques sur les fesses. Il disait que, si je voulais une bonne note, je devais passer sous son bureau. Un jour, il m'a allongée sur le sol et m'a mis une fessée. Tout le monde riait. Alors j'ai cru que c'était normal. C'était mon premier emploi. » Son chef lui propose une formation lui permettant d'obtenir un poste à responsabilité. C'est alors qu'ont commencé les « attouchements dans un coin. J'étais choquée, la première fois. Mais j'ai pensé que c'était mon péage pour avoir la formation ».

Après les attouchements, il y aura deux tentatives de viol, évité de justesse. Il y aura aussi de nombreux arrêts maladie et des retours au travail « la peur au ventre ». La prise d'anxiolytiques et d'antidépresseurs. Et deux tentatives de suicide.

« Un être abject »

Le sursaut, Marie l'aura après une engueulade pour une simple histoire de badge qu'elle n'avait pas sur elle. « J'ai dit : "Stop ! Je balance tout." » Elle appelle un syndicaliste, engage un avocat et contacte l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT). En 2015, une enquête interne met en évidence la situation de harcèlement sexuel. Le chef d'équipe est mis en dispense d'activité en attendant un conseil de discipline. « Les cadres disaient que c'était dégueulasse ce qui arrivait au chef d'équipe... », se souvient Marie. Finalement, il a fait valoir ses droits à la retraite avant le conseil de discipline. Marie, elle, enchaîne les arrêts maladie depuis deux ans et demi. Elle a saisi le conseil de prud'hommes afin de voir prononcer la résiliation judiciaire de son contrat de travail, compte tenu des manquements graves et répétés de son employeur, qui n'a rien fait pour la protéger, selon son avocate.

Chez Adrexo, une société de distribution d'imprimés publicitaires, Madeleine, embauchée en août 2016, n'a pas été protégée par la direction, selon elle. Elle a dû exercer son droit de retrait en septembre. Pour cette femme âgée de 62 ans qui perçoit « une retraite toute petite », la distribution de prospectus est un « complément » nécessaire à son quotidien. Elle a dû subir le harcèlement de son supérieur, qui n'est autre que le responsable adjoint du dépôt de Bondoufle (Essonne).

Tout a commencé en septembre 2016. « Pour me dire bonjour, il me fait la bise. Mais, au bout de trois jours, il tourne la tête pour que je l'embrasse sur la bouche. Après, je lui faisais coucou de loin. Mais lui venait m'embrasser dans le cou, me pinçait les fesses. » Un jour qu'elle était penchée sur une table, il est venu derrière elle « en simulant l'acte sexuel devant des témoins ». « Il me coinçait dans la cuisine quand j'y étais. Je sortais en criant et les collègues rigolaient, ils prenaient ça pour un jeu. Alors je gardais tout pour moi. C'était un être abject. » Madeleine n'ose pas en parler au responsable du centre, Rachid Oudghiri. « Il avait de bonnes relations avec son adjoint, raconte-t-elle. J'avais peur qu'il me mette à la porte. » Joint par téléphone, le supposé harceleur a réfuté en

bloc les accusations de Madeleine : « *Il ne s'est rien passé. C'est devenu trop facile d'accuser de harcèlement sexuel, c'est devenu à la mode.* »

Lire aussi : Violences sexuelles : porter plainte, l'autre épreuve des victimes

(/societe/article/2017/11/23/accueil-des-femmes-victimes-de-violences-parfois-dans-les-commissariats-on-derange_5218942_3224.html)

« Camouflage »

L'été dernier, Madeleine est en dépression. Un délégué du personnel du syndicat SUD remarque son mal-être. Elle se confie alors à lui. Il la convainc de porter plainte à la gendarmerie, début août. Il alerte le responsable du centre, qui est aussi représentant syndical de SUD au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Cette instance décide, le 27 septembre, d'ouvrir une enquête interne – le rapport n'a pas encore été rendu. « *J'ai dû insister pour que cette enquête ait lieu*, observe Rachid Oudghiri. *Je suis responsable de mes salariés et, dès qu'une femme est harcelée et ose parler, elle a mon soutien.* » Un soutien qu'il a l'impression de payer cher. Il a été convoqué pour un entretien préalable au licenciement. « *J'ai des preuves gravissimes de malversations* », indique Hervé Estampes, président d'Adrexo. Rachid Oudghiri est mis en dispense d'activité, et donc rémunéré, le temps que soit menée l'enquête. « *Tout cela est un camouflage pour me faire payer d'avoir soutenu la salariée* », estime-t-il. Finalement, il a fait l'objet d'une mise à pied de quatre jours à partir du 28 novembre, pour un autre motif, qu'il conteste. Quant au harceleur présumé, il est aussi en dispense d'activité, en attendant la fin de l'enquête du CHSCT. Mais, « *si celle-ci conclut qu'il y a eu harcèlement sexuel, je le licencie sur-le-champ* », assure M. Estampes. Madeleine, elle, est toujours en droit de retrait.

Chez H. Reinier (groupe Onet), sous-traitant du nettoyage des trains à la gare du Nord, à Paris, le syndicaliste qui a soutenu des femmes harcelées sexuellement a lui aussi pris beaucoup de risques. Rachid Lakhal, ancien élu CFDT au comité d'entreprise, a fait l'objet de multiples sanctions et tentatives de licenciement, dont la dernière a abouti, en 2016. En 2012, il avait dénoncé le racket à l'emploi opéré par des élus SUD – qui ont été démandatés peu après. Puis le harcèlement de femmes. SUD Rail a alors porté plainte pour abus de confiance, vol de cotisations, etc., ce qui a abouti à la mise en examen du chef de chantier et d'une autre personne. Le délégué CFDT, lui, sera agressé physiquement par l'un d'eux, menacé de mort. Il est en dépression depuis cinq ans. « *J'avais dit à un des agresseurs que, si une femme portait plainte, je serais le premier à l'accompagner. Il m'a dit : "Vas-y, fils de pute."* » C'est parce qu'elles avaient refusé de signer une pétition demandant le départ de M. Lakhal que ces femmes ont été harcelées sexuellement et moralement par ces chefs.

Conseil de prud'hommes

Elles ont porté plainte en 2016, les procédures sont en cours. En parallèle, soutenus par l'AFVT et SUD Rail, elles ont saisi, comme M. Lakhal, le conseil de prud'hommes de Paris. A l'appui de leurs témoignages et du rapport du Défenseur des droits, le conseil de prud'hommes de Paris a - condamné, le 10 novembre, H. Reinier pour le harcèlement qu'elles ont subi et annulé les sanctions et le licenciement infligés à M. Lakhal.

Après le jugement, quand elles sont revenues au travail, elles ont eu droit à des moqueries. « *Maintenant, quand les hommes passent derrière nous, ils lèvent les bras en disant : "J'ai rien fait"* », raconte Karima, une de ces femmes, licenciée en 2015. « *Ils continuent à mépriser les femmes*, observe Nazima Benbaabali, représentante syndicale SUD Rail, chargée d'accompagner les victimes depuis 2013. *Mais ils ont peur.* » Ils savent maintenant de quoi elles sont capables. Et ce sont elles qui désormais forment la nouvelle équipe du syndicat SUD sur ce site.